



Litiges avec orange/ procedure judiciaire

Par **jesse**, le **28/01/2010** à **21:21**

Bonjour,
Voilà, cet été Orange me prélève de 1168 euros pour des sms que j'aurais émis... Je rejette le prélèvement bien évidemment car je n'ai en aucun cas envoyé ces sms et je téléphone à orange qui me rétablit la ligne et m'envoie aux services consommateurs dont j'explique à la personne que je n'ai pas envoyé tous ces sms... Mois de novembre même scénario, rejet de prélèvement, je téléphone à orange, je leur demande la facture détaillée que je reçois, mais n'ont pas de traces de mon coup de fil de la 1ère fois... bla bla... ils ne veulent rien savoir... Résultat début janvier, je reçois un courrier qui me dit que dans les 48h je suis dans l'obligation de régler 934 euros et dépasser ce délai ils résilient ma ligne (ce qui est fait) et engage une procédure judiciaire à mon encontre.
Que dois je faire pour arrêter tout ça?
Merci d'avance
Melle Müntsch J.